La gérance du patrimoine, un dicastère en pleine réorganisation!

Depuis le 1er juillet 2015, deux nouveaux collaborateurs ont rejoint l'équipe de la gérance du patrimoine: M. Jacques Meyer et M. Stephan Bernauer, respectivement gérant et architecte communaux. De plus, le Conseil général a accepté le 29 juin 2015 la création de quatre postes de travail pour l'entretien des immeubles du patrimoine administratif et financier de la Commune.

L'arrivée du gérant va permettre à la Commune de reprendre tous les mandats externes de gérance, d'ici mi-2016. Cette opération doit permettre à l'unité administrative de mieux connaître le patrimoine communal et de mieux le valoriser, coordonner son entretien et assurer le maintien de sa valeur! Nous profiterons aussi de cette réorganisation pour implanter un nouveau programme informatique.

Cette reprise en main va générer une nouvelle dynamique. En effet, la présence d'un architecte communal permettra d'établir la valeur du patrimoine communal avec précision, de prendre en considération l'entretien lourd des bâtiments, d'établir des priorités et des crédits-cadres afin de mettre en place des programmes de remise en état du patrimoine financier et administratif, sur plusieurs années.

L'augmentation de la dotation du personnel de la conciergerie des bâtiments sera effective, en principe, en septembre 2015. Nous pourrons ainsi mieux couvrir les besoins d'entretien courant des infrastructures communales, car il faut relever que depuis de nombreux mois, l'unité administrative s'est organisée afin d'assumer au mieux l'entretien de tout le patrimoine, avec des moyens limités. Nous pourrons également être plus efficients dans l'accompagnement des personnes placées dans le cadre des programmes d'insertion professionnelle.

Nous nous réjouissons de pouvoir ainsi reprendre la maîtrise du patrimoine communal, qui compte 243 immeubles allant du complexe scolaire à la cabane forestière, pour une somme assurée à l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention contre l'incendie et les élément naturels du canton de Neuchâtel (ECAP) de l'ordre de 300 millions.

Pour conclure, la mise en place des réformes prévues dans le domaine de la gérance du patrimoine va dans le sens d'une valorisation des bâtiments communaux et d'un meilleur service à l'attention des utilisateurs des infrastructures de Val-de-Ruz.

François Cuche, conseiller communal

Actualités

Nouveau bureau du Conseil général

En date du 29 juin dernier, le Conseil général a renouvelé son bureau pour l'année 2015-2016 de la manière suivante:

Président	Pascal Truong (JLR)
Vice-présidente	Christine Ammann Tschopp (Les Verts)
Secrétaire	Jan Villat (JLR)
Secrétaire-adjoint	Cédric Senn (PS)
Questeurs	Claudine Geiser (PLR)
	Romain Douard (Les Verts)

Anniversaires et jubilés

Fêteront leurs 50 ans de mariage en septembre 2015 :
- Dey Marie-Claire et Jacques à Montmollin;
- Piemontesi Madeleine et Georges à Fontaines;
- Schmid Suzel et René à Saules.

Lauener Odette et Wilhelm à Fontainemelon leurs 60 ans de mariage.
Favre André aux Geneveys-sur-Coffrane fêtera ses 90 ans.

Vie pratique

Médicaments au volant

La conduite sous l'influence de médicaments pose un problème de sécurité routière souvent sous-évalué.

En Suisse, on compte quelque 3'500 médicaments enregistrés et autorisés qui peuvent entraver la capacité de conduire. Il s'agit principalement de psychotropes comme, par exemple, les somnifères, tranquillisants, antidépresseurs, mais aussi les analgésiques, antihypertenseurs et médicaments contre les allergies, le mal du voyage ou la toux.

Ces médicaments peuvent réduire la capacité de réaction et de concentration, avoir une influence négative sur l'acuité visuelle ou des effets désinhibants.

Conseils:
- avant de prendre un médicament, demandez à votre médecin ou pharmacien s'il peut représenter un risque pour la conduite d'un véhicule;
- informez-vous sur les médicaments sur www.mymedi.ch. Vous y apprendrez si un médicament peut avoir des répercussions négatives sur la capacité de conduire (symbole de danger);
- quand vous prenez un médicament, respectez le dosage prescrit;
- renoncer à prendre des médicaments importants pourrait aussi s'avérer dangereux au volant;
- évitez de consommer de l'alcool ou des drogues lorsque vous prenez des médicaments.

Vous trouverez plus d'informations sur ce thème sur www.bpa.ch.

Contrôle des champignons

Afin de permettre aux habitants de Val-de-Ruz de faire contrôler leur cueillette de champignons, Mme Gaëlle Monnat se tient à disposition de la population tous les dimanches du 23 août au 25 octobre 2015, rue de l'Epervier 6 à Cernier, au rez-de-chaussée, de 16h00 à 18h00 ou au 079 546 55 73.

Manifestations

Les Pratiques Parentales Positives: un programme du Cercle scolaire de Val-de-Ruz pour les parents d'enfants entre 2 et 12 ans

Être parent apporte de grandes satisfactions, mais c'est également une tâche très difficile. Comment élever des enfants afin qu'ils deviennent responsables et sûrs d'eux-mêmes? Est-ce que nos attentes coïncident avec l'âge de l'enfant? Comment faire arrêter un comportement inapproprié? Comment est-il possible de respecter les différents besoins des membres de la famille? Ces questions et bien d'autres seront traitées pendant ce cours. Les participants apprendront des méthodes concrètes d'éducation qu'ils pourront appliquer directement à la maison entre chaque séance. Par la suite, les expériences seront échangées avec les autres membres du groupe et discutées.

Ce programme aide les parents à:
- reconnaître l'origine du comportement problématique chez leur-s enfant-s;
- modifier des modèles éducatifs peu fructueux avec l'apport de stratégies plus efficaces;
- transmettre aux enfants une manière plus constructive de se comporter;
- donner aux enfants des consignes spécifiques par rapport aux comportements attendus, poser des règles et des limites claires;
- anticiper des situations difficiles (par exemple aller faire des courses);
- réduire le stress lié à l'éducation des enfants.

Durée/déroulement du cours
Quatre séances de groupe de deux heures au Collège de la Fontenelle, réparties sur quatre semaines, ainsi que trois entretiens téléphoniques individuels de 20 minutes avec un intervenant de la formation, suivi d'une séance de clôture.

Dates
Jeudi 3, 10, 17 et 24 septembre 2015 de 18h00 à 20h00, ainsi que le jeudi 22 octobre à la même heure.

Inscriptions/renseignements
A l'adresse manuela.guyot@ne.ch ou au 079 561 60 87.

Une participation de 40 francs est demandée pour l'ensemble du cours.

Venez faire la «Fête la Terre» à Cernier les 22 et 23 août 2015

Ne manquez sous aucun prétexte les marchés de Fête la Terre qui se dérouleront sur le site d'Evologia à Cernier les samedi 22 et dimanche 23 août prochains. Bienvenue à la grande rencontre traditionnelle, festive et conviviale des mondes rural et citadin!

Au rendez-vous:
- stands divers de commerçants itinérants;
- restauration;
- musique;
- bonne humeur;
- animations diverses.

A cette occasion, la commune tiendra un stand sur les thèmes de l'aménagement du territoire (voir la page spéciale ci-après consacrée à ce sujet) et du chauffage à distance (CAD).

Vous y découvrirez les grandes lignes du développement souhaité pour notre région sous forme d'enjeux ainsi que les résultats des travaux d'étudiants en développement durable ayant imaginé, sans contrainte, le Val-de-Ruz de demain. Ces travaux feront l'objet d'une présentation commentée par les auteurs eux-mêmes aux heures suivantes: le samedi à 09h30, 11h00, 14h30, 16h00 et 17h30 - le dimanche à 09h30, 11h00, 14h30 et 16h00.

Des visites de la nouvelle chaufferie du CAD à Evologia seront organisées selon des horaires que vous trouverez sur place.

Retrouvez le programme détaillé de la manifestation sous www.pro-evologia.ch.

Soutenez cette belle manifestation et venez à notre rencontre afin de nous faire part de vos remarques, questions, suggestions, etc.

Cafés vaudruziens

La prochaine édition aura lieu le lundi 7 septembre 2015 de 19h00 à 21h00 au restaurant Le Bornican à Fontainemelon.

La population est invitée à participer à cette soirée afin d'échanger des points de vue ou de poser des questions avec l'Exécutif autour d'un café dans un établissement du Val-de-Ruz.

Le Conseil communal espère que vous serez nombreux à participer à cette rencontre conviviale.

Journée des aînés

Comme chaque année, la commune a le plaisir d'organiser sa traditionnelle journée des aînés qui aura lieu les 14 et 15 octobre prochains à la Rebatte de Chézard-Saint-Martin. Les personnes qui ont 70 ans et plus ont déjà reçu un courrier pour s'y inscrire et le délai est fixé au 31 août pour retourner le coupon-réponse.

Davantage de renseignements peuvent être obtenus auprès du Guichet social régional au 032 886 56 95.

Une commune en construction

Si la Commune de Val-de-Ruz existe depuis le 1er janvier 2013, c'est grâce aux citoyennes et citoyens de 15 villages, qui ont apporté leur contribution au processus porté par 15 anciens Exécutifs communaux.

Aujourd'hui, elle avance avec confiance dans le temps, grâce à ses citoyennes et citoyens, qui ont aidé le Conseil communal à établir un plan de législature ambitieux mais réaliste.

Et elle commence à esquisser les contours de sa politique territoriale de demain, toujours grâce à ses citoyennes et ses citoyens, qui ont souhaité intégrer les réseaux «Découvrir», «Entreprendre», «Habiter», «Paysage, Agriculture, Nature» et «Vivre»; ils perpétuent ainsi l'ancrage participatif qui est devenu la marque de fabrique de Val-de-Ruz.

Le grand défi actuel de Val-de-Ruz est de définir un projet de territoire sous la forme d'un plan directeur régional, ceci en tenant compte des nouvelles réformes intervenues ces derniers mois en matière de législation territoriale. Qu'à cela ne tienne: nous avons souhaité démontrer que la démarche participative qui fait notre force est l'outil essentiel à la construction de la nouvelle commune. C'est pourquoi Val-de-Ruz participe aux projets-modèles de la Confédération pour un développement territorial durable 2014-2018, dans la thématique de la mise en œuvre de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti.

Notre projet-modèle, intitulé «Co-citoyenneté, une intégration innovante et ambitieuse de la population pour une urbanisation durable réussie», a été retenu par l'office fédéral du développement territorial (ARE). Son axe principal est bien entendu le plan directeur régional et le plan d'aménagement local qui en découlera, ceci au travers des réseaux citoyens. Cependant, la démarche serait incomplète si, au-delà de la population, nous n'ouvrions pas la réflexion aux enfants du Cercle scolaire, aux écoles professionnelles et techniques, aux universités, etc.

Ainsi, l'automne dernier, des étudiants réalisant un master en urbanisme durable dans les universités de Neuchâtel, Lausanne et Genève ont pris Val-de-Ruz comme terrain de jeux. Avec une perception nouvelle et affranchis de toutes les règles, hormis celle de concentrer l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti, ils ont imaginé ce que pourrait être notre territoire de demain. Leurs réflexions (voir encadré) seront présentées en détail sur le stand communal à l'occasion de Fête la Terre, les 22 et 23 août 2015.

«Appréhender le territoire comme les alvéoles d'une ruche»
par Maureen Gurtner, Lisa-Lou Bruyas, Yann Wenger, Kevin Merino, Eric Pichonnaz.

«Des couloirs agricoles comme liens entre les villages»
par Marielle Auberson, Charlotte Chowney, Claudio Germana, Emilie Schmid.

«Le poirier, élément historique structurant le paysage de demain»
par Sophia Aouali, Aurélie Dubois, Dafni Georgiades, Mehdi Tavakoli, Maira Vuillomenet.

«Délimiter clairement la zone urbanisée de la zone agricole»
par Mary Ivaldi-Serre, Régis Niederoest, Lorraine Wasem.

«Les espaces publics, lieux d'échanges et de co-citoyenneté»
par Yvan Bucciol, Chloé Oliveri, Matthias Solenthaler, Emilie Viret.

«Le Seyon, espace de mobilités douces et de rencontres»
par Alix Dettwiller, Romain Leonelli, Charlotte Berthoude, Noélie Merle.

«Densifier l'intérieur de la couronne Nord de Val-de-Ruz»
par Etienne Bard, Tommaso Geo Piazza, Simon Sossauer.

Plan directeur régional de Val-de-Ruz : une chance pour les générations futures

L'élaboration du plan directeur régional de Val-de-Ruz se déroule dans un contexte contraignant mais représente une chance pour les générations futures. La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est passée en votation populaire le 3 mars 2013. Elle a été acceptée à 62.9% au niveau fédéral et à 63.6% au niveau communal. Cette révision vise à freiner le gaspillage du sol et la spéculation foncière; de manière générale, les zones à bâtir surdimensionnées sont réduites et les réserves de terrains à bâtir mieux utilisées. Elle garantit un développement plus compact du milieu bâti, préserve le paysage et maintient l'attrait de la Suisse comme lieu de résidence et de travail.

Par cascade, les cantons doivent à leur tour réviser leur plan directeur en incorporant les principes de la nouvelle LAT. Si certains cantons ont d'ores et déjà révisés leur plan directeur sans tenir compte des communes, cela n'est pas le cas du canton de Neuchâtel, qui a souhaité que les communes se regroupent par région afin qu'elles étudient les options les plus adaptées pour leur territoire.

Selon l'Etat, les défis que doit relever Val-de-Ruz sont les suivants:

- maîtriser l'urbanisation et garantir un développement de qualité «au bon endroit»;
- réaménager le réseau de transport public régional et préparer l'arrivée d'une éventuelle future gare RER à Cernier;
- renforcer les éléments structurants et caractéristiques du paysage; protéger les ressources agricoles et naturelles;
- poursuivre l'objectif d'autonomie énergétique.

Val-de-Ruz, par le biais de sa démarche participative, a d'ores et déjà ouvert les réflexions aux réseaux citoyens pour la création d'un projet de territoire.

Avec l'aide des citoyennes et citoyens de Val-de-Ruz, les enjeux suivants ont été clairement définis:

Environnement

1. **Valoriser l'environnement naturel, garant du cadre de vie et de la biodiversité**
   Revitalisation des cours d'eau, maintien des corridors biologiques, pérennisation de l'EcoRéseau.
2. **Préserver les bonnes terres cultivables**
   Maîtrise de l'urbanisation, limitation et organisation de chemins de mobilité douce.

Paysage

3. **Valoriser les composantes paysagères identitaires à Val-de-Ruz**
   Préservation des crêtes et forêts, maintien de la trame agricole, mise en valeur du réseau hydrographique, reconstitution des allées plantées et des vergers, conservation des villages séparée et lisible.

Urbanisation

4. **Conforter la polarité urbaine du coteau nord**
   Densification du coteau nord des Geneveys-sur-Coffrane à Villiers tout en préservant les ouvertures visuelles, développement de l'urbanisation dans l'épaisseur plutôt qu'en étalement le long de l'axe principal.
5. **Densifier les villages de la Côtière de l'Ouest et du Centre dans leur limite d'urbanisation actuelle**
   Utilisation des volumes inoccupés du patrimoine bâti, urbanisation des dents creuses.
6. **Densifier les pôles de gare (avec ou sans RER)**
   Développement de la mixité des fonctions, utilisation des potentiels encore disponibles.

Vie locale

7. **Valoriser le cœur des villages et des lieux de vie (loisirs/sport /culture/patrimoine)**
   Mise en réseau, aménagement des espaces publics, densification à proximité des lieux de vie.

Mobilités

8. **Garantir la desserte ferroviaire de la région**
   Amélioration de la cadence de la ligne actuelle ou création d'une nouvelle ligne entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds accompagnée d'une desserte de bus performante.
9. **Développer le réseau interne des transports publics et des mobilités douces**
   Amélioration de la desserte en bus et des liaisons nord-sud, augmentation des cadences, desserte de l'ensemble de la région et notamment des zones d'activités entre elles.
10. **Aménager le réseau routier selon son statut**
    Aménagement des axes routiers selon leur fonction, modération des axes secondaires pouvant être utilisés pour le transit, aménagement du boulevard urbain entre les Hauts-Geneveys et Villiers.

Economie

11. **Augmenter le nombre d'emplois au Val-de-Ruz pour atteindre le ratio de 1 emploi pour 2 habitants**
    Création d'une nouvelle zone au Chillou, dimensionnement des zones d'activités existantes selon le besoin d'extension des entreprises en place.
12. **Maintenir et développer la vitalité des centres**
    Développement de la mixité des centres de localité au profit des commerces de proximité et de l'artisanat dans tous les villages.

Tourisme

13. **Valoriser les sites touristiques emblématiques**
    Jonction entre Les Hauts-Geneveys et Tête-de-Ran, préservation du cadre naturel de la Combe Biosse et de la montagne de Chasseral.
14. **Développer l'offre d'hébergement touristique**
    Augmentation de l'offre d'hébergement et développement d'une offre variée, création d'un camping à Engollon.

Ces enjeux ont été validés par les réseaux en séance plénière, par l'Etat et par la Confédération dans le cadre de notre projet-modèle.

Il s'agit désormais de travailler, toujours en partenariat avec la population, à la finalisation du plan directeur régional, qui conduira à futur à la création d'un plan d'aménagement local unique, remplaçant les 15 règlements et plans encore en vigueur à ce jour.